

INTRODUCTION

Historiquement on attribuait aux composés organiques des noms triviaux*. La grande variété de tous ces composés a nécessité l'introduction d'une nomenclature systématique, obéissant à des règles rigoureuses afin d'établir un langage commun à l'ensemble de la communauté scientifique mondiale.

Les règles de nomenclature pour la chimie organique ont été élaborées dès 1965 par l'Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée (U.I.C.P.A. ou I.U.P.A.C. en anglais).

Cependant on utilise aussi des noms particuliers, consacrés par l'usage mais non conformes à la nomenclature internationale. Ce sont des noms usuels. On le fait soit pour des composés simples très courants (acétone, chloroforme, toluène...) soit au contraire pour des composés de structure complexe dont le nom officiel est très compliqué (chlorophylle, vitamine B12...).

* nom trivial : nom rappelant soit l'origine du produit soit sa caractéristique sensorielle, exemple : menthol (essence de menthe), acide formique (retiré de fourmis), glucose (du latin glucose c'est-à-dire doux)...